



AXES STRATÉGIQUES – PRINCIPES GÉNÉRAUX

Au regard des principes généraux des axes stratégiques, la Fondation Rotary considère que :

1. Elle a pour objectifs d'optimiser le traitement des dossiers de subventions et d'assurer la qualité des actions financées.
2. Chaque énoncé vise à définir les activités éligibles et inéligibles.
3. Les activités éligibles représentent celles les plus fréquemment mises en œuvre par les clubs et les districts.
4. La planification d'une action suit une procédure initiée et menée par le club/district hôte.
5. Les demandes de subventions doivent se conformer aux directives de chaque axe stratégique.

PAIX ET PREVENTION / RESOLUTION DES CONFLITS

Le Rotary soutient la formation, l'éducation et les activités pour la paix et la prévention/résolution des conflits.

Énoncés et objectifs

La Fondation Rotary donne aux Rotariens les moyens d'agir dans les domaines de la paix et de la prévention/résolution des conflits :

1. Former les dirigeants locaux à la prévention et à la médiation des conflits.
2. Soutenir les efforts à long terme de construction de la paix dans les régions en conflit.
3. Financer des bourses d'études et des équipes de formation professionnelle dans le domaine de la paix et de la prévention/résolution des conflits.

Paramètres d'éligibilité

Activités éligibles :

1. Activités locales portant sur la non-violence, la construction de la paix et les droits de l'homme (conférences, séminaires de formation, retraites, etc.) à l'attention d'un public non rotarien.
2. Ateliers sur la résolution des conflits répondant aux besoins locaux (développement de politiques, activités commerciales de part et d'autre des lignes de conflits, réforme de l'éducation et journalisme orienté vers la paix).
3. Soutien psychologique aux victimes.
4. Formation des jeunes aux méthodes de prévention des conflits.

5. Programmes ou campagnes de formation en réponse aux dynamiques sociales néfastes (efforts de lutte contre les gangs, contre le racisme et la ségrégation, etc.).
6. Rencontres et arbitrages entre anciennes parties adverses.
7. Équipes de formation professionnelle dans le cadre des activités ci-dessus.
8. Financement de bourses d'études pour des programmes liés à la paix et la résolution des conflits.

Activités non éligibles :

1. Conférences sur la paix à l'intention des Rotariens.
2. Inscription dans une université partenaire des Centres du Rotary pour y suivre un programme d'études identique ou similaire à celui que suivent les boursiers des Centres du Rotary.

Actions humanitaires et équipes de formation professionnelle – Facteurs de réussite

Les activités financées par une subvention mondiale doivent :

1. Être durables – la collectivité doit être en mesure de répondre elle-même à ses besoins en matière de paix et de résolution des conflits à l'issue du financement par les districts/clubs.
2. Être mesurables – pour attester de la réussite de l'action, les parrains utilisent les indicateurs standards de suivi et d'évaluation pour cet axe stratégique figurant dans le document Subventions mondiales - Suivi et évaluation ou leurs propres indicateurs.
3. Être conçues en fonction de besoins identifiés par la collectivité.
4. S'inscrire dans le cadre d'un axe stratégique.

Bourses d'études – Facteurs de réussite

Les subventions mondiales financent des bourses pour des études de deuxième cycle de futurs professionnels qui souhaitent faire carrière dans un des axes stratégiques. Lors de l'évaluation des demandes de bourses Subventions mondiales, la Fondation considère :

1. Expérience professionnelle du candidat dans le domaine de la paix et de la prévention/résolution des conflits.
2. Programme d'études en phase avec l'axe stratégique Paix et prévention/ résolution des conflits :
 - a. Exemples : prévention/résolution des conflits, études sur la paix et la justice, relations internationales, droit avec spécialisation dans la paix et les conflits.
 - b. Programmes favorablement considérés : accent spécifique sur les questions de paix et de conflits.
 - c. Programmes déconseillés : relations internationales en général, droit.
3. Liens entre le plan de carrière du candidat et l'axe stratégique.

PREVENTION ET TRAITEMENT DES MALADIES

Le Rotary soutient la formation et les activités visant à réduire les causes et les effets de la maladie.

Énoncés et objectifs

La Fondation Rotary donne aux Rotariens les moyens d'agir dans le domaine de la prévention et du traitement des maladies :

1. Améliorer les compétences des professionnels de santé locaux.
2. Promouvoir des programmes de prévention ayant pour objectif de limiter la propagation des maladies transmissibles et de réduire les cas de maladies non transmissibles et leurs complications.
3. Renforcer les infrastructures de santé au niveau local.
4. Sensibiliser et mobiliser la population pour prévenir la propagation des maladies majeures.
5. Prévenir les cas d'invalidité physique par maladie ou blessure.
6. Financer des bourses d'études et des équipes de formation professionnelle dans le domaine de la prévention et du traitement des maladies.

Paramètres d'éligibilité

Activités éligibles :

1. Prévention et contrôle des maladies transmissibles
 - a. Dépistage, conseils et envoi en traitement.
 - b. Formation à la prévention des maladies et matériel de soutien de ces activités.
 - c. Fourniture d'équipement technologique mobile et de véhicules pour le suivi et le traitement des patients.
 - d. Fourniture d'équipement dont les services de santé locaux auront en charge le fonctionnement et la maintenance.
 - e. Programmes de prévention (ex : vaccinations, circoncision ou prophylaxie primaire).
 - f. Fourniture de plateau technique et formation à son utilisation afin d'assurer le suivi et le contrôle du diagnostic et du traitement des maladies.
 - g. Activités de traitement des maladies transmissibles comportant un volet consacré à la prévention, à la formation du personnel de santé ou à des efforts d'éducation en matière de santé publique afin d'améliorer l'état sanitaire à long terme de la collectivité.
2. Maladies transmises par le moustique et autres maladies à transmission vectorielles (par vecteur pathogène)
 - a. Fourniture de moustiquaires et de médicaments préventifs.
 - b. Fourniture de matériel permettant de stocker l'eau de façon sûre et formation aux méthodes de lutte contre les moustiques.
 - c. Installation de systèmes de drainage pour prévenir et contrôler les maladies.
 - d. Élimination des vecteurs autres que le moustique.

3. Prévention et contrôle des maladies non transmissibles
 - a. Fourniture de matériel et de formation pour prévenir les cas d'invalidité physique par maladie ou blessure.
 - b. Campagnes de sensibilisation, programmes d'intervention, programmes de dépistage précoce pour réduire l'incidence et la prévalence des maladies chroniques.
 - c. Fourniture d'équipement technologique mobile et de véhicules pour le suivi et le traitement des patients.
 - d. Fourniture d'équipement dont les services de santé locaux auront en charge le fonctionnement et la maintenance.
 - e. Chirurgies vitales et chirurgies visant à traiter des pathologies congénitales sous réserve d'une prise en charge par les services de santé locaux et d'un suivi des soins.
 - f. Traitement des maladies transmissibles incluant un volet consacré à la prévention, à la formation du personnel de santé ou à des efforts d'éducation en santé publique afin d'améliorer l'état sanitaire à long terme de la collectivité.
 - g. Actions de prévention des dommages corporels résultant d'un accident de la route.
4. Autres activités
 - a. Bourses finançant des études universitaires en rapport avec l'axe stratégique.
 - b. Équipes de formation professionnelle mettant principalement l'accent sur des activités éducatives en relation avec les activités mentionnées ci-dessus.

Activités non éligibles :

1. Actions consistant uniquement en l'achat d'équipement sauf s'il est intégré à l'infrastructure sanitaire locale et que l'action comprend des volets sur l'exploitation et la maintenance du matériel.
2. Missions médicales/chirurgicales ne comportant pas de programmes de formation ou n'améliorant pas de manière significative les compétences de la collectivité bénéficiaire.

Actions humanitaires et équipes de formation professionnelles – Facteurs de réussite

Les activités financées par une subvention mondiale doivent :

1. Être durables – la collectivité est en mesure de répondre elle-même à ses besoins en matière de prévention et de traitement des maladies à l'issue du financement par les districts/clubs.
2. Être mesurables – pour attester de la réussite de l'action, les parrains utilisent les indicateurs standards de suivi et d'évaluation pour cet axe stratégique figurant dans le document Subventions mondiales - Suivi et évaluation ou leurs propres indicateurs.
3. Être conçues en fonction de besoins identifiés par la collectivité.
4. S'inscrire dans le cadre d'un axe stratégique.

Bourses d'études – Facteurs de réussite

Les subventions mondiales financent des bourses pour des études de deuxième cycle de futurs professionnels qui souhaitent faire carrière dans un des axes stratégiques. Lors de l'évaluation des demandes de bourses Subventions mondiales, la Fondation considère :

1. Expérience professionnelle du candidat dans le domaine de la prévention et du traitement des maladies.
2. Programme d'études en phase avec l'axe stratégique Prévention et traitement des maladies (ex. : santé publique, diplômés d'infirmiers et de médecins).
3. Liens entre le plan de carrière du candidat et l'axe stratégique.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Rotary soutient les activités et la formation visant à assurer un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement.

Énoncés et objectifs

La Fondation Rotary donne aux Rotariens les moyens d'agir dans le domaine de l'eau et de l'assainissement :

1. Renforcer l'accès équitable des populations aux ressources en eau et à l'assainissement.
2. Donner les moyens aux populations d'établir, financer et entretenir des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement de façon durable.
3. Former les populations aux problèmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène.
4. Financer des bourses et équipes de formation professionnelle dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Paramètres d'éligibilité

Activités éligibles:

1. Accès à l'eau potable.
2. Accès à un système d'assainissement amélioré.
3. Amélioration de l'hygiène.
4. Développement local et gestion de système assurant la pérennité.
5. Gestion du bassin hydrographique et développement de plans de sécurité alimentaire dépendant d'un approvisionnement en eau suffisant.
6. Alimentation en eau pour les besoins agricoles (ex : récoltes, élevage, etc.).
7. Équipes de formation professionnelle pour renforcer les activités ci-dessus.
8. Bourses finançant des études universitaires liées à l'axe stratégique concerné.

Actions humanitaires et équipes de formation professionnelles – Facteurs de réussite

Les activités financées par une subvention mondiale doivent :

1. Être durables – la collectivité est en mesure de répondre elle-même à ses besoins en matière d'eau et d'assainissement à l'issue du financement par les districts/clubs.
2. Être mesurables – pour attester de la réussite de l'action, les parrains utilisent les indicateurs standards de suivi et d'évaluation pour cet axe stratégique figurant dans le document Subventions mondiales - Suivi et évaluation ou leurs propres indicateurs
3. Être conçues en fonction de besoins identifiés par la collectivité
4. S'inscrire dans le cadre d'un axe stratégique

Bourses d'études – Facteurs de réussite

Les subventions mondiales financent des bourses pour des études de deuxième cycle de futurs professionnels qui souhaitent faire carrière dans un des axes stratégiques. Lors de l'évaluation des demandes de bourses Subventions mondiales, la Fondation considère :

1. Expérience professionnelle du candidat dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.
2. Programme d'études en phase avec l'axe stratégique Eau et assainissement (ex. : hydrologie et génie hydrologique, gestion des ressources en eau, science de l'environnement, épidémiologie et parasitologie).
3. Liens entre le plan de carrière du candidat et l'axe stratégique.

SANTÉ DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT

Le Rotary soutient la formation et les activités visant à améliorer la santé de la mère et à réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans.

Énoncés et objectifs

La Fondation Rotary donne aux Rotariens les moyens d'agir dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant :

1. Réduire les taux de mortalité et de morbidité des enfants de moins de cinq ans.
2. Réduire les taux de mortalité et de morbidité maternelle.
3. Améliorer l'accès aux services médicaux et à un personnel soignant qualifié pour les mères et leurs enfants.
4. Financer des bourses d'études et des équipes de formation professionnelle dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant.

Paramètres d'éligibilité

Activités éligibles:

1. Soins prénataux.

2. Services d'accouchement.
3. Fourniture de matériel médical aux dispensaires et maternités sous-équipés, en conjonction avec des programmes d'éducation aux soins prénataux.
4. Programmes de formation d'instructeurs et/ou à l'intention des professionnels spécialisés dans la santé de la mère et de l'enfant (ex : médecins, infirmières, services sociaux, sages-femmes, etc.).
5. Programmes de formation d'instructeurs et/ou à l'intention d'équipes d'accouchement qualifiées.
6. Programmes d'éducation aux soins prénataux et pédiatriques à l'intention des parents et des familles.
7. Initiatives dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant s'appuyant et/ou renforçant les programmes existant et/ou des organisations locales pour les femmes.
8. Programmes de formation sur les méthodes de contrôle des naissances, le planning familial et/ou les initiatives de prévention ou de diminution des maladies dont le VIH/SIDA et le papillomavirus humain (VPH).
9. Éducation sur la santé reproductive, particulièrement à l'attention des adolescentes.
10. Équipes de formation professionnelle mettant principalement l'accent sur l'éducation dans le cadre des activités ci-dessus, que ce soit à l'intention du public, des guérisseurs coutumiers ou des professionnels de santé dans la collectivité bénéficiaire.
11. Bourses finançant des études universitaires en rapport avec l'axe stratégique.
12. Vaccinations appropriées des enfants de moins de 5 ans.
13. Vaccinations appropriées des femmes et des adolescentes.
14. Initiatives pour lutter contre la pneumonie, la diarrhée, le paludisme ou la rougeole chez les mères et les enfants de moins de cinq ans.
15. Interventions visant à réduire l'impact des infections sexuellement transmissibles.
16. Prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant.
17. Promotion de l'allaitement maternel et d'initiatives pour lutter contre la malnutrition.
18. Chirurgies correctives de la fistule.
19. Chirurgies correctives de la fente palatine.
20. Chirurgies vitales et chirurgies visant à traiter des pathologies congénitales sous réserve d'une prise en charge par les services de santé locaux et d'un suivi des soins.

Activités non éligibles :

1. Missions médicales/équipes chirurgicales ne renforçant pas de manière les compétences dans le pays bénéficiaire.

Actions humanitaires et équipes de formation professionnelles – Facteurs de réussite

Les activités financées par une subvention mondiale doivent :

1. Être durables – la collectivité est en mesure de répondre elle-même à ses besoins de santé de la

mère et de l'enfant à l'issue du financement par les districts/clubs.

2. Être mesurables – pour attester de la réussite de l'action, les parrains utilisent les indicateurs standards de suivi et d'évaluation pour cet axe stratégique figurant dans le document Subventions mondiales - Suivi et évaluation ou leurs propres indicateurs.
3. Être conçues en fonction de besoins identifiés par la collectivité.
4. S'inscrire dans le cadre d'un axe stratégique.

Bourses d'études – Facteurs de réussite

Les subventions mondiales financent des bourses pour des études de deuxième cycle de futurs professionnels qui souhaitent faire carrière dans un des axes stratégiques. Lors de l'évaluation des demandes de bourses Subventions mondiales, la Fondation considère :

1. Expérience professionnelle du candidat dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant.
2. Programmes d'études en phase avec l'axe stratégique Santé de la mère et de l'enfant (ex. : épidémiologie, nutrition, santé, santé publique, promotion de la santé, diplômes infirmiers et de médecine).
3. Liens entre le plan de carrière du candidat et l'axe stratégique.

ALPHABÉTISATION ET ÉDUCATION DE BASE

Le Rotary soutient la formation et les activités visant à améliorer l'éducation et l'alphabétisation pour tous.

Énoncés et objectifs

La Fondation Rotary donne aux Rotariens les moyens d'agir dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation :

1. Donner les moyens aux collectivités de soutenir l'éducation de base et l'alphabétisation pour tous.
2. Augmenter l'alphabétisation des adultes.
3. Réduire la disparité entre les sexes en matière d'éducation.
4. Financer des bourses d'études et des équipes de formation professionnelle dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation de base.

Paramètres d'éligibilité

Activités éligibles :

1. Amélioration de l'éducation primaire de base et secondaire en cherchant à impliquer, le cas échéant, les responsables scolaires locaux.
2. Alphabétisation des adultes.
3. Formations pour les enseignants en élaboration de programme d'enseignement, méthodologies d'enseignement efficaces et /ou évaluation des connaissances des élèves.

4. Renforcement de l'expérience éducative par l'amélioration du matériel et des installations en complément du programme et/ou de la formation des enseignants.
5. Achat de pupitres, si accompagné d'une stratégie documentée de renforcement de l'éducation de base et de l'alphabétisation.
6. Équipes de formation professionnelle en soutien des activités mentionnées ci-dessus.
7. Bourses finançant des études universitaires en rapport avec l'axe stratégique.

Activités non éligibles :

1. Actions consistant uniquement en l'achat d'équipement.
2. Actions ponctuelles de prise en charge des frais de scolarité ou de fourniture de matériel scolaire.
3. Actions que la collectivité ne peut pas poursuivre une fois les fonds de la subvention épuisés.

Actions humanitaires et équipes de formation professionnelles – Facteurs de réussite

Les activités financées par une subvention mondiale doivent :

1. Être durables – la collectivité est en mesure de répondre elle-même à ses besoins en matière d'éducation de base et d'alphabétisation à l'issue du financement par les districts/clubs.
2. Être mesurables – pour attester de la réussite de l'action, les parrains utilisent les indicateurs standards de suivi et d'évaluation pour cet axe stratégique figurant dans le document Subventions mondiales - Suivi et évaluation ou leurs propres indicateurs.
3. Être conçues en fonction de besoins identifiés par la collectivité.
4. S'inscrire dans le cadre d'un axe stratégique.

Bourses d'études – Facteurs de réussite

Les subventions mondiales financent des bourses pour des études de deuxième cycle de futurs professionnels qui souhaitent faire carrière dans un des axes stratégiques. Lors de l'évaluation des demandes de bourses Subventions mondiales, la Fondation considère :

1. Expérience professionnelle du candidat dans le domaine de la paix et la prévention/résolution des conflits de l'éducation et de l'alphabétisation.
2. Programme d'études en phase avec l'axe stratégique Alphabétisation et éducation de base (ex. : enseignement, alphabétisation, développement de programmes éducatifs, administration scolaire).
3. Liens entre le plan de carrière du candidat et l'axe stratégique.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LOCAL

Le Rotary soutient l'investissement dans le capital humain afin d'améliorer de façon durable et mesurable la qualité de vie et l'économie locale.

Énoncés et objectifs

La Fondation Rotary donne aux Rotariens les moyens d'agir dans le domaine du développement économique et local :

1. Renforcer le développement d'entrepreneurs et de leaders locaux et les compétences des organisations et réseaux locaux afin qu'ils soient en mesure de soutenir les collectivités défavorisées.
2. Développer des opportunités d'emploi valorisant et productif.
3. Réduire la pauvreté dans les collectivités défavorisées.
4. Financer des bourses d'études et des équipes de formation professionnelle dans le domaine du développement économique et local.

Paramètres d'éligibilité

Activités éligibles :

1. Accès aux services financiers pour les personnes démunies (ex : microcrédit, épargne, assurance, etc.).
2. Formation en rapport avec le développement économique et local (ex : formation en entrepreneuriat, responsable civique, professionnelle et aux questions financières de base, etc.).
3. Développement de petits commerces, de coopératives ou d'entreprises sociales et d'activités génératrices de revenus pour les personnes démunies (ex : organisation du tissu commercial d'un village créateur d'emplois).
4. Développement agricole à des fins de subsistance et de petites structures agricoles (ex : aide à l'accès aux marchés).
5. Opération Adopter un village coordonnée et dirigée localement ou activités structurées de développement local.
6. Équipes de formation professionnelle soutenant les activités ci-dessus.
7. Bourses finançant des études universitaires en rapport avec le développement économique local, régional ou national.

Activités non éligibles :

1. Projets de construction d'infrastructure, à moins qu'ils permettent d'augmenter la capacité de production ou de distribution de biens et de services, sources de revenus individuels.
2. Projets d'embellissement de la collectivité.
3. Construction ou rénovation de centres communautaires.

Actions humanitaires et équipes de formation professionnelles – Facteurs de réussite

Les activités financées par une subvention mondiale doivent :

1. Être durables – la collectivité est en mesure de répondre elle-même à ses besoins en matière de développement économique et local à l'issue du financement par les districts/clubs.

2. Être mesurables – pour attester de la réussite de l'action, les parrains utilisent les indicateurs standards de suivi et d'évaluation pour cet axe stratégique figurant dans le document Subventions mondiales - Suivi et évaluation ou leurs propres indicateurs.
3. Être conçues en fonction de besoins identifiés par la collectivité.
4. S'inscrire dans le cadre d'un axe stratégique.

Bourses d'études – Facteurs de réussite

Les subventions mondiales financent des bourses pour des études de deuxième cycle de futurs professionnels qui souhaitent améliorer le niveau socio-économique des populations défavorisés (pauvres, à faible-revenus ou vivant dans des régions isolées) Lors de l'évaluation des demandes de bourses Subventions mondiales, la Fondation considère les différents liens entre l'expérience du candidat, le programme d'études recherché et son plan de carrière.

1. Expérience professionnelle du candidat dans le domaine du développement économique et local et preuves de l'impact positif de son travail sur les collectivités défavorisées (pauvres, à faible-revenus ou isolées) au niveau local, régional ou national.
2. Programme d'études en phase avec l'axe stratégique Développement économique et local :
 - a. Exemples : diplômes de sciences sociales avec un accent spécifique sur le développement économique et local, diplômes de commerce option entrepreneuriat social, micro-entrepreneuriat et microcrédit.
 - b. Programmes considérés favorablement :
 - i. Accent porté sur les stratégies de développement économique local, régional ou national.
 - ii. Accent porté sur l'apport de réponses aux problèmes économiques des populations pauvres et défavorisées.
 - iii. Accent porté sur le développement d'entreprises sociales (ex : filière sur mesure dans le cadre d'un MBA).
 - iv. Programme sanctionné par un diplôme de gestion/administration des entreprises avec un accent porté sur les compétence entrepreneuriales ou la création/gestion de nouvelles sociétés au niveau local, régional ou national.
 - v. Programmes comportant Développement local dans leur nom ou celui de la filière sur mesure.
 - vi. Accent porté sur le coaching ou le conseil aux petites sociétés ou aux entrepreneurs.
 - c. Programmes non favorablement considérés :
 - i. Purement théoriques ou à l'échelle macro-économique, politique ou financière.
 - ii. Axés sur le développement d'affaires commerciales privées (ex : MBA pour sociétés commerciales)
3. Liens entre le plan de carrière du candidat et l'axe stratégique :

- a. Carrières considérées favorablement :
 - i. Accent porté sur l'amélioration du bien-être économique et social des collectivités pauvres, à faibles-revenus et défavorisées au niveau local, régional ou national.
 - ii. Montées dans le secteur de l'entreprise sociale ou du secteur non marchand.
 - iii. En relation à des activités de plaidoyer pour le développement économique et social (par exemple pour les populations défavorisées et à faible-revenu, les jeunes, les femmes, les peuples autochtones)
- b. Les carrières non favorablement considérées sont celles dont l'accent porte sur des activités commerciales privées, l'administration générale ou de grandes entreprises ou le travail social non spécialisé.